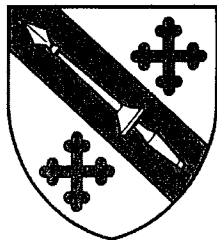


COMMUNE D'AUTIGNY

Bulletin d'informations communales



Edition n°144/Septembre à Décembre 2012

Sommaire

L'EDITO.....	2
L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2012	3
ORDRE DU JOUR.....	3
COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR.....	3
LES TRAVAUX PRINCIPAUX DU CONSEIL COMMUNAL	6
DECIDE.....	6
PRIS ACTE.....	6
LES PROJETS EN COURS	7
PONT DE LA GLANE.....	7
SITE INTERNET.....	7
LOCAL DU FEU DE L'ACC.....	7
LES DERNIERES VOTATIONS.....	7
VOTATIONS FEDERALES 23 SEPTEMBRE 2012.....	7
LA VIE DE LA COMMUNE	7
INVESTIGATIONS SUR LE SITE POLLUE DE L'ANCIENNE DECHARGE DES GLIERES.....	7
ASSEMBLEE DES DELEGUES DE LA FEDERATION FRIBOURGEOISE DE GYMNASTIQUE.....	8
UNE LAITERIE DYNAMIQUE, BIEN ACHALANDEE AU CENTRE DU VILLAGE.....	8
NEYRUZ, HAUT LIEU DE LA MOBILITE DOUCE.....	8
VACANCES DU BUREAU COMMUNAL.....	9
LES NOUVEAUX HABITANTS	9
GIRON DE MUSIQUE DE LA SARINE 2014 – AUTIGNY.....	9
LES PETITES ANNONCES	10
MISE AU CONCOURS D'UN POSTE DE CONCIERGERIE.....	10
RECHERCHE DE DEUX MEMBRES POUR LA COMMISSION SCOLAIRE.....	11



L'Edito

Chères Concitoyennes et Chers Concitoyens,

Vous avez sous les yeux la 144^{ème} édition de notre bulletin communal. Ces pages gardent leur objectif prioritaire qui est celui de vous informer des différentes activités communales. Il passe ainsi en revue ce qui s'est passé tout récemment comme ce qui va advenir, tant sur le plan de l'administration que celui de la vie sociale, des activités culturelles et sportives. Finalement, il vous donne le rythme de notre vie villageoise.

Je crois ne pas trop me tromper en affirmant que passablement d'habitants ne sont pas au courant des activités des édiles et du personnel employé au sein de notre commune.

Alors, quelles sont les tâches des édiles et employés communaux ?

Les travaux sont fort divers et parfois compliqués, parfois répétitifs mais aussi entièrement nouveaux. Au cours des saisons, nous avons, par exemple ...

Les situations et les problèmes qui surgissent en hiver, tout spécialement ceux liés au déneigement. Etes-vous peut-être de ces citoyens qui estiment n'avoir pas été déneigés correctement ou alors trop tard dans le petit matin ? Durant cette même période, nous pouvons être confrontés à des pannes de chauffage dans nos bâtiments communaux, voire aux paniques engendrées par les conduites gelées. En toile de fond, il reste à votre exécutif l'application des règlements, les réalisations et le suivi des nouveaux investissements votés lors des assemblées communales précédentes.

Le printemps est marqué par l'inquiétude du bouclage des comptes communaux. Dans ce domaine, chaque année, les bonnes comme les mauvaises surprises surviennent. Comme tout un chacun, nous avons aussi le rangement du matériel et la préparation de celui nécessaire aux saisons à venir. Nos employés communaux sont alors soumis à un travail intense. Sur le plan de l'administration communale, on boucle les comptes de l'année écoulée et l'on reçoit les réviseurs. Quant aux conseillers communaux, tout en pilotant leurs dossiers respectifs, ils continuent de participer aux nombreuses séances des délégués des communes.

Avant les vacances d'été, il s'agit de faire des premières mises au point sur les mois parcourus et sur un plan plus concret de réaliser "les grands nettoyages de printemps". Grâce à l'aide des jeunes étudiants de notre village, cette tâche est menée à bien sous l'œil expert et bienveillant des employés concernés. Une petite période de repos et c'est déjà la reprise des affaires courantes, des assemblées liées à divers sujets, voire à des formations dans des domaines plus précis. Il y a, bien sûr, la préparation du budget de l'année suivante. Pour réaliser toutes ces tâches, le règlement communal prévoit la mise en place d'antennes, ce sont les commissions. Je profite de ces lignes pour remercier toutes celles et tous ceux qui oeuvrent d'une manière ou d'une autre dans ces groupes de travail.

Actuellement, nous sommes en pleine période de budget ... Alors, parlons-en.

L'augmentation d'impôt qui date maintenant de deux ans laisse toujours ses traces positives. Nous sommes satisfaits de pouvoir vous présenter un budget équilibré, tout en relevant que la solution n'a pas été facile à trouver. En effet, certaines positions ont subi des fortes augmentations. Relevons, par exemple, l'éducation musicale de nos jeunes (conservatoire) et la possibilité de laisser nos enfants sous la surveillance professionnelle du nouvel « accueil extra-scolaire ». Passablement de nouvelles tâches sont confiées aux communes. Elles nous obligent à rester attentifs, réactifs et inventifs, afin de ne pas nous faire dépasser par les événements.

Ce rapide tour d'horizon pour vous dire que la gestion des affaires communales ne relève pas toujours d'une simple évidence. Il faut être dans un exécutif pour réaliser combien les humains ont de la peine à dépasser leur petit confort personnel. Mettre toute sa passion et son professionnalisme au service de la communauté est une chose. Pouvoir bénéficier des critiques objectives, de la compréhension et l'appui



de la population en est une autre qui est tout aussi importante. C'est à ce prix que nos efforts et nos investissements prennent du sens.

Avec ma collaboration et celle de toute mon équipe, je vous souhaite, chères concitoyennes et chers concitoyens, le meilleur pour cette fin d'année et pour la cuvée 2013 à venir.

Martin Wettstein
Syndic

L'assemblée communale du 11 décembre 2012

L'assemblée communale a été convoquée en date du 29 novembre 2012, soit dans le délai légal de 10 jours, comme le prévoit la loi sur les communes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2012 (ce PV ne sera pas lu ; il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal jusqu'au vendredi 7 décembre 2012, ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
2. Budget de fonctionnement 2013
- Rapport de la Commission financière
3. Budget des investissements 2013
- Rapport de la Commission financière
 - a. Crédit d'étude en vue de la construction d'un trottoir sur la route de St-Garin
 - b. Remplacement d'un véhicule du feu de l'ACC
 - c. Réserve pour le remplacement de conduites d'eau potable
4. Modification des statuts de l'ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux)
5. Approbation du règlement communal de l'accueil extra-scolaire
6. Divers

Commentaires sur l'ordre du jour

Point 2

Budget de fonctionnement 2013

Ce budget de fonctionnement présente le léger bénéfice de 991,30 francs.

Les explications relatives aux principaux objets seront données lors de l'assemblée communale.



Point 3

Budget des investissements 2013

a. **Crédit d'étude en vue de la construction d'un trottoir sur la route de St-Garin**

Dans le cadre du PGEE, le Conseil communal a planifié des travaux sur les collecteurs de la route de St-Garin.

Afin de profiter au mieux de ces travaux et de ceux en relation avec les immeubles locatifs en construction dans le même secteur, nous pensons qu'il serait avisé d'effectuer une étude plus globale incluant la construction d'un trottoir en bordure de ladite route. Ce tronçon étant de plus en plus fréquenté, il nous semblerait opportun d'en améliorer maintenant la sécurité. Dans cette perspective, nous proposerons à l'assemblée communale un crédit d'étude de 10'000.- francs afin de pouvoir choisir la variante la plus sûre et la plus avantageuse.

b. **Remplacement d'un véhicule du feu de l'ACC**

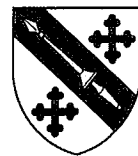
Le véhicule actuel (une jeep Nissan Patrol 4,2 SLX Wagon) dont la première mise en circulation date de 1985 arrive en fin de parcours. Après 28 ans de bons et loyaux services dont 20 ans au service de l'ACC (corps des sapeurs-pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens), ce véhicule ne passera pas l'expertise prévue en juin 2013. Exceptionnellement, le service des autos pourrait nous accorder une autorisation provisoire dans l'attente de la commande d'un nouveau véhicule.

Notre liberté est aussi limitée par l'ordonnance d'application du 15 juin 2011 de la loi sur la police du feu. Cette dernière fixe plusieurs exigences concernant le transport des pompiers, de leur équipement avec la protection respiratoire et du délai d'acheminement des moyens sur les lieux des sinistres. Afin d'être en règle avec la loi, les responsables du corps de sapeurs-pompiers des 3 communes, le commandant et son adjoint ont proposé plusieurs alternatives. Finalement, leur choix s'est arrêté sur le véhicule le mieux adapté à nos besoins. Il s'agit d'un

Fiat Ducato 3,0 multijet fourgon 4 x 4 de 180 CH. Le véhicule sera transformé afin de pouvoir transporter 6 pompiers avec protection respiratoire, 2 pompiers à l'avant du véhicule. Il sera aussi équipé de tout le matériel nécessaire pour les interventions. Ce véhicule sera identique à celui des pompiers de la commune de La Verrerie (photo ci-dessous).



L'investissement relatif à ce véhicule s'élève à 136'620.- francs. L'ECAB (établissement cantonal d'assurance des bâtiments) est entré en matière pour accorder une subvention de 40%, soit 54'648.- francs. Pour les communes concernées, le coût de ce véhicule s'élève donc à 81'972.- francs.



Le montant à charge de notre commune est évalué à 20'500.- francs. Il est calculé selon la clé de répartition (population au 31 décembre de l'année précédente) et de l'article 11 des statuts de la convention intercommunale de l'ACC.

L'Exécutif vous demande d'accepter cet investissement visant l'achat de ce véhicule d'intervention.

c. **Remplacement de conduites d'eau potable**

Comme déjà exposé lors de l'assemblée du 14 décembre 2010, notre réseau d'eau potable vieillit. A plusieurs reprises, nous avons dû intervenir dans l'urgence afin d'effectuer les réparations nécessaires. Il n'est pas rare que ces travaux puissent présenter un coût relativement important et donc nécessiter l'acceptation d'un investissement par l'Assemblée communale. Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter, comme en 2010, un montant de Fr. **20'000.- francs** afin de disposer du crédit nécessaire pour procéder à des remplacements de conduites qui pourraient poser problème. Comme pour l'année dernière, le crédit non utilisé ne sera pas reporté au budget de l'année suivante. Cette manière de procéder nous permet d'éviter la procédure de budget extraordinaire, souvent pour des sommes déjà utilisées. Comme vous pouvez l'imaginer, quand ça casse, les réparations doivent être effectuées immédiatement. Dans cette perspective prudente, nous proposons à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

Point 4

Faisant suite aux précédentes informations communales, avec l'aide du Service de l'enfance et la jeunesse, une structure d'accueil pour 12 enfants a ouvert ses portes lors de la dernière rentrée scolaire 2012. Nommé « AES Fourmi'z », cet accueil se trouve au premier étage de l'ancien bâtiment scolaire d'Autigny. Deux collaboratrices pilotent cette structure qui accueille une vingtaine d'enfants au gré des unités ouvertes, entre le lundi et le vendredi (à l'exception des mercredi et jeudi matin). Les repas de la pause de midi sont pris au Restaurant de l'ECU.

Lors de l'assemblée, il vous sera demandé d'approuver le règlement communal relatif à ce service. Vous trouvez le texte détaillé ci-après. Nous vous recommandons, bien sûr, de l'accepter. Ce document est complété par un règlement d'application consultable sur le site internet de la commune.

Dans ce même contexte, nous avons le plaisir de vous signaler que les éducatrices, accompagnées de la commission de gestion, seront heureuses de vous présenter les locaux et leur organisation lors de leur fenêtre de l'Avent, le lundi 10 décembre 2012, dès 18 h 30.

Point 5

Suite à la dernière assemblée des délégués de l'ACSMS du 30 mai 2012, de nouvelles modifications statutaires sont proposées aux communes. Elles concernent :

- La modification des articles 6 et 35
- L'introduction des articles 35 bis et 46 des statuts de l'ACSMS (voir annexes ci-après). Celle-ci a été acceptée lors de l'assemblée des délégués, et doit être confirmée par les différentes assemblées communales.

La modification de l'article 35 est consécutive à la votation populaire du 7 mars 2010, aux termes de laquelle les citoyennes et citoyens fribourgeois ont accepté la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), les associations de communes disposant d'un délai au 31 décembre 2012 pour fixer la clé de répartition régissant leurs rapports financiers. Si cette répartition a déjà pu être fixée précédemment pour bon nombre d'associations (HMS, SAS, FASDS), cette obligation est plus récente concernant les frais financiers des EMS, ainsi que les frais de fonctionnement de la CODEMS (*Commission des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.*)



La répartition proposée est identique aux autres associations de communes soit :

- 75 % selon la population légale
- 25 % selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF).

Par la même occasion, il a été décidé de régler la question du délai de paiement des frais financiers des EMS (art 35 bis) et de clarifier la question du statut des commissions de districts instituées par la législation dans le domaine médico-social par rapport à l'ACSMS (art. 6). Ce long délai de paiement de près de deux années, s'explique par l'historique de l'établissement des différents décomptes de frais financiers. Pour pallier à ce retard, la CODEMS verse jusqu'à présent, un intérêt de retard aux EMS (taux de 2 à 4 %). Un certain rattrapage de 6 mois a déjà pu être effectué, mais le délai actuel de 18 mois semble incompressible. A cet effet, l'assemblée a accepté la proposition du comité, à savoir, de conclure un emprunt de 8 millions ce qui correspond au plus à une année de frais financiers. L'emprunt (taux faible actuel) sera remboursable sur 10 ans afin de l'amortir à des conditions raisonnables. Ceci permettra le remboursement rapide de ces frais aux EMS ainsi qu'une économie d'un intérêt moratoire élevé d'environ 3 millions sur 10 ans.

La nouvelle formulation de l'article 6, quant à elle, permet de clarifier le caractère autonome des deux commissions que sont la CODEMS et la Commission de district pour l'aide et les soins (appelée également Commission pour les indemnités forfaitaires ou Commission sarinoise).

Il s'agit là d'une modification essentielle des statuts, et doit donc être approuvée par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population.

L'article 46 est purement formel afin de préciser l'entrée en vigueur des modifications ici présentées.

Le conseil communal vous demande d'accepter ces différentes modifications et introductions d'articles statutaires.

Les travaux principaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition de ce bulletin, le Conseil communal a, entre autres, ...

Décidé...

De souscrire au nouveau produit du Groupe E, Hydro.

Pouvant profiter de la baisse du prix de l'électricité de 3% ainsi que des économies réalisées grâce à notre nouvel éclairage, nous avons opté pour une fourniture électrique en courant « vert ».

La particularité de ce courant « vert » est qu'il est à 99,5% d'origine hydraulique et à 0,5% solaire. En plus, ce courant est produit dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel.

Le surcoût de cette option se monte à 3%. Il est compensé par les économies signalées ci-dessus et notre facture restera donc pratiquement inchangée. Grâce à l'assainissement de notre éclairage public, nous avons aussi pu profiter d'une baisse significative de la consommation électrique.

De nommer Mesdames Catherine Bays, Laurence Bielmann-Dubied et Murielle Cudré-Mauroux comme membres de la commission de gestion de l'AES (Accueil extra-scolaire Fourmi'z)

De ne pas donner suite à la proposition de livraison à domicile de notre journal régional « La liberté » étant donné le nombre de réponses reçues suite à notre sondage.

Pris acte...

De la décision du Service de l'environnement quant aux investigations faites à la décharge des Glières.

De la démission de Madame Geneviève Mollard et de Monsieur Nicolas Huguenot de la Commission scolaire.





Les projets en cours

Pont de la Glâne

La rénovation du pont de la Glâne devient un serpent de mer.

En effet, le Canton a souhaité procéder à sa démolition et sa reconstruction, en y fermant l'accès durant 6 mois, ce que le Conseil communal a trouvé "incompatible", étant donné que certains agriculteurs possèdent des terres sur les 2 rives.

Aux dernières nouvelles, nous ne sommes pas en mesure de vous informer si ces travaux auront lieu en 2013, ou plus tard. La faute également aux budgets, et au Pont de la Poya...

Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

Site internet

Notre site internet date de plus de 10 ans.

Les technologies évoluant de façon "supersonique", le Conseil communal a décidé de mandater une entreprise afin de créer un nouveau site.

La maquette sera présentée à la prochaine assemblée.

Local du feu de l'ACC

Les travaux d'aménagement du local du feu ACC touchent à leur fin, et le déménagement définitif dans le nouveau local sis à Chénens est maintenant terminé. Nous reviendrons plus en détail sur le sujet lors d'un prochain bulletin communal, avec la présentation des comptes finaux.

Les dernières votations

Votations fédérales 23 septembre 2012

Objet	Oui	Non
Promotion de la formation musicale des jeunes (contre-projet à l'initiative populaire "jeunesse et musique")	130	49
Initiative populaire "Sécurité du logement à la retraite"	67	110
Initiative populaire "Protection contre le tabagisme passif"	73	106

La vie de la commune

Investigations sur le site pollué de l'ancienne décharge des Glières

Après deux ans d'interrogation, c'est avec soulagement que le Conseil communal a pris connaissance des investigations et des analyses conduites par le Service de l'environnement sur l'ancienne décharge des Glières.

Si le site reste inscrit au cadastre des sites pollués, les résultats obtenus n'impliquent aucun assainissement ou autre surveillance. La santé de l'homme, des animaux et des plantes n'y est donc pas menacée.

D'un point de vue environnemental, l'exploitation d'une telle décharge ne serait plus envisageable aujourd'hui. Dans le cas présent, une pollution significative impliquant un assainissement poussé aurait eu des conséquences financières importantes.

En ce sens, nous ne pouvons qu'encourager les habitants à respecter notre environnement et à profiter des centres de collectes officiels mis à leur disposition pour l'élimination des déchets. En cas de doutes ou de questions, le Conseil communal est à votre disposition.



Assemblée des délégués de la Fédération fribourgeoise de gymnastique

Le samedi 10 novembre, la Fédération fribourgeoise de gymnastique a tenu ses assises annuelles à Autigny. La rencontre réunissait quelques 150 délégués des différentes sociétés de gymnastique. Cette manifestation était organisée par la société "Le Looping". Ses membres avaient concocté un programme ludique et gustatif, fort apprécié de tous les participants. Une représentation des enfants de la société a charmé autant les invités et que les parents présents, tout en faisant la fierté de la monitrice, Madame Martine Clerc. Une délégation du Conseil communal a participé à la manifestation. Votre Syndic y a présenté notre village.



Une laiterie dynamique, bien achalandée au centre du village

Le Conseil relève avec satisfaction que notre laitier Jérôme Raemy a rénové son établissement. En plus des produits du terroir réputés tout alentour, on y trouve aussi les rayons d'un joli magasin bien achalandé.

Cet espace est ouvert sept jours sur sept et durant toute l'année, de 6h30 à 12h00 et de 17h00 à 19h00.

L'Exécutif encourage la population à soutenir ce réel plus pour notre village en y voyant un peu plus qu'un simple dépanneur de service et de dernière minute. S'il vous est possible d'improviser une fondue un dimanche soir à 18.45 h grâce à Raemy d'Autigny ... n'oubliez pas qu'il vous est aussi possible de faire quelques choix locaux et gagnants lorsque vous établirez vos longues listes d'achats.

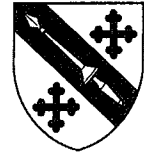
A bonnes entendeuses et bons entendeurs ...

Neyruz, haut lieu de la mobilité douce

Encore un nouveau mirage politique ou un concept marketing flou?

Vous n'y êtes pas. Il s'agit d'une vision qui soutient l'amélioration de la qualité de vie et surtout la volonté de mettre en œuvre des outils pour la réaliser!

Chacun de nous ne pratique-t-il pas déjà quotidiennement des déplacements en douceur ! En effet, il est doux de se promener sur les chantiers pédestres et dans les forêts qui entourent nos beaux villages. Des promenades à pied, à vélo ou à cheval peuvent également être considérées comme une forme de mobilité douce. Toutefois, ce n'est pas cette forme de mobilité qui fait l'objet du concept traité par le présent article. En effet, les Autorités s'imaginent que les habitants de Neyruz, si l'infrastructure le permet, utiliseront, pour les petites et moyennes distances, un moyen de locomotion économique, non- ou faiblement- polluant, agréable et aisé. Le lecteur averti, que vous êtes, aura compris que pour acheter son pain, pour faire les courses, ou pour prendre l'apéritif dans les restaurants de la commune, il n'est pas indispensable de mettre en mouvement un mobile de plus d'une tonne consommant des carburants fossiles. Afin de favoriser le changement des habitudes, la Commission de l'énergie de Neyruz apporte une pierre supplémentaire à l'édifice Neyrergie. Dans le



courant 2013, elle lancera une action « **vélos électriques** ». Le principe de cette action consistera à faire un appel d'offre auprès de différents fabricants suisses dans le but d'obtenir un substantiel rabais de quantité pour un parc de vélos électriques. La caisse communale contribuera avec un montant forfaitaire à l'achat du parc. Ainsi les citoyens de la commune pourront acquérir un vélo électrique pour un montant très inférieur au prix payé sur le marché. Une fois le fournisseur retenu, une journée d'essais et de présentation sera organisée à Neyruz. Les personnes intéressées pourront, à cette occasion, essayer les vélos du catalogue du fournisseur. C'est lors de cette journée que les intéressés pourront passer leur commande. Remarques - Le nombre de vélos disponibles sera limité. – Cette offre ne pourra devenir réalité qu'après la validation du budget 2013.

Cette initiative lancée par la Commune de Neyruz s'adresse à la population de ce village. Toutefois, si le concept rencontre du succès, nous pourrions imaginer importer ce concept à Autigny.

Le Conseil communal reste attentif à ce genre d'initiative et proposera peut-être une solution "maison" dans un avenir plus ou moins proche.

Vacances du bureau communal

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal restera **fermé du lundi 24 décembre 2012 au vendredi 4 janvier 2013**.

Durant cette période, que ce soit pour une urgence ou pour consulter les dossiers des demandes de permis de construire mis à l'enquête, vous avez toujours la possibilité de laisser un message sur le répondeur : (026/477.16.25). Vous pouvez aussi nous envoyer un fax (026/477.23.42) ou nous lancer un courriel à l'adresse suivante : commune@autigny.ch.

Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.

Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants de notre commune :

Mme Nadia Piccione et M. Luc Ecoffey, Mme Leticia Lara Rojas Migy et M. Emmanuel Migy, Mme Donka Stefanova Koeva et M. Jean-Bernard Corminboeuf, Mme Sophie Rieben, Mme et M. Katia et Yves Jaquet et leur fille Alyssara, Mme Marjorie Pittet et M. David Bachmann, Mme Antoinette Burret, M. Guillaume Clerc, Mme Chantal Teuscher et ses enfants Marion et Baptiste.

Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous nous réjouissons de faire plus amplement leur connaissance.

Giron de musique de la Sarine 2014 – Autigny

Le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer que la 29^e Fête du giron des Musiques de la Sarine aura lieu du 29 mai au 1^{er} juin 2014 dans notre commune. La Fête sera pilotée par la fanfare « La Mauritia » d'Autigny-Chénens et un comité ad hoc.

Avec le ok du Conseil, le comité d'organisation placera régulièrement dans les prochains bulletins des informations relatives à cette manifestation. Pour quelque temps, une nouvelle rubrique rythmera à sa manière ces pages d'information.



C'est sur le thème des « Alpes », qu'un comité d'organisation a été mis sur pied. Il se compose des membres suivants :

Présidence	Daniel BOVET
Secrétariat	Rodolphe RIMAZ
Finances	Alain CHARRIER et Chantal GOBET
Marketing, libretto, sponsoring	Martin WETTSTEIN
Vente de vin	Joseph MAUROUX
Vente de fondue	Noël BOSCHUNG
Infrastructures	Christophe MAUROUX et Nano NEIN
Subsistance	Jérôme RAEMY
Animation	Samuel DAFFLON
Cortège	Nicolas SCHMOUTZ
Décoration	Maude SPRUMONT et la Jeunesse d'Autigny
Site Internet	Xavier RAPPO
Personnel	Sabine BARRAS
Commission de musique	Céline MAUROUX et Isabelle BRUNISHOLZ

L'emplacement de la place de fête, avec cantine, tonnelle et animations pour petits et grands, se situera sur une des parcelles attenantes à la route de St-Garin, au lieu-dit « En Puits ».

Une telle manifestation doit se préparer de longs mois à l'avance et les membres de « La Mauritia » mettent actuellement tout en œuvre pour accueillir, sans fausse note, les 1'000 musiciennes et musiciens de la Sarine. Avec le public qui viendra les écouter durant ces quatre jours de liesse, ça fera du monde à Autigny !

Les membres de la fanfare espèrent pouvoir compter sur le soutien de toute la population, que ce soit en tant que bénévole ou en faisant bon accueil aux ventes de vin, de saucisses à rôtir et de fondues.

C'est avec plaisir que nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancement et de la préparation de cette grande fête.

La Fanfare « La Mauritia »

Les petites annonces

Mise au concours d'un poste de conciergerie

La commune met au concours le poste suivant :

Concierge à temps partiel (env. 12h/semaine)

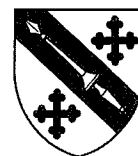
Tâches et travaux principaux à exécuter:

- Nettoyage de la halle polyvalente
- Nettoyage du bureau communal
- Nettoyage du locatif
- Grand nettoyage d'été

Profil recherché :

- personne polyvalente et autonome,
- flexible dans les horaires,

Entrée en fonction : rentrée scolaire 2013/2014



Le poste pourrait également convenir à un couple.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de M. Olivier Marchon, Conseiller communal responsable des bâtiments communaux, au 079 304 71 33 ou à l'adresse olivier79@bluewin.ch, **d'ici le 28 février 2013**. Ce dernier se tient également à disposition pour tous compléments d'informations.

Après plus de douze ans de bons et loyaux services, Marie-Thérèse et Marcel Cudré ont décidé de rendre leur tablier de concierges à la fin de cette année scolaire. Nous avons pris note avec regret de leur démission et profitons de cette occasion pour les remercier chaleureusement de leur engagement durant ces nombreuses années.

Recherche de deux membres pour la Commission scolaire

Madame Geneviève Mollard et Monsieur Nicolas Huguenot quitteront notre Commission scolaire à fin août 2013. Nous recherchons deux personnes pour les remplacer. Si vous vous sentez concerné-e par le monde des enfants et de l'école, vous pouvez déposer votre candidature, sous pli fermé, au bureau communal jusqu'au 31 janvier 2013 avec la mention : «postulation commission scolaire».

Nous profitons de ces lignes pour remercier vivement Madame Mollard et Monsieur Huguenot pour leur engagement au sein de notre groupement scolaire d'Autigny-Chénens.



Annexes

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	281'624.85	55'906.95	337'520.00	99'540.00	338'504.00	82'380.00
01	Administration communale	59'968.55	22'680.00	63'700.00	27'000.00	63'600.00	27'300.00
01.300.0	Traitement du Conseil communal	24'717.00		28'000.00		28'000.00	
01.300.1	Frais de la Commission financière	1'300.00		1'000.00		1'000.00	
01.300.2	Rémunération des scrutateurs	1'600.00		600.00		600.00	
01.300.3	Frais de la commission de naturalisation			500.00		500.00	
01.317.0	Dédommagement, déplacement, représentation	26'295.00		27'000.00		27'300.00	
01.318.0	Frais de convocation	457.35		600.00		600.00	
01.318.1	Organe de révision externe	5'599.20		6'000.00		5'600.00	
01.490.0	Imputation interne vacances		22'680.00		27'000.00		27'300.00
02	Administration générale	221'656.30	33'226.95	273'820.00	72'540.00	274'904.00	55'080.00
02.301.0	Traitement du personnel administratif	100'580.00		98'550.00		100'950.00	
02.301.1	Traitement de l'employé communal			39'160.00		40'000.00	
02.303.0	Cotisations aux ass. soc. : AVS-APG-AC-...	30'597.15		31'000.00		33'000.00	
02.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	12'118.00		12'000.00		13'000.00	
02.305.0	Cotisations aux ass. maladie-accident	10'994.90		7'000.00		12'000.00	
02.309.0	Impôt à la source	581.90					
02.310.0	Fournit. bureau, publications	3'226.40		5'000.00		4'000.00	
02.311.0	Achat de machines et de mobilier de bureau	7'419.20		9'000.00		3'000.00	
02.312.0	Frais de chauffage, électricité et eau	710.00		1'000.00		1'000.00	
02.315.0	Entretien machines et mobilier bureau			500.00		500.00	
02.317.0	Frais de réception et de délégations	6'639.25		18'000.00		9'000.00	
02.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, ...	2'616.60		2'800.00		3'000.00	
02.318.1	Frais administratifs (ports, tél., etc)	24'950.70		26'000.00		26'000.00	
02.318.3	Frais Conférence des Syndics	4'580.80		3'200.00		5'000.00	
02.318.4	Frais de sondage pour la fusion					2'844.00	
02.318.5	Allocations familiales versées	480.00		480.00		480.00	
02.319.0	Cotisations aux associations	870.00		1'400.00		1'400.00	
02.319.1	Dons divers	2'190.00		2'000.00		2'000.00	
02.390.0	Imputation interne vacances	4'311.25		8'000.00		8'900.00	
02.390.1	Imputation interne sal. employé communal	2'260.15		2'200.00		2'300.00	
02.390.2	Imputation interne amortissement obligatoire	6'530.00		6'530.00		6'530.00	
02.431.0	Emoluments administratifs		8'305.00		10'000.00		10'000.00
02.436.0	Remboursement de tiers et d'assurances		1'471.25				
02.436.1	Retenues sociales sur les salaires		18'454.40		20'000.00		25'000.00
02.436.2	Récupération allocations familiales		480.00		480.00		480.00
02.436.3	Participation reçue Conférence des Syndics		3'934.40		2'900.00		4'600.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02.436.4	Retenue impôt à la source		581.90				
02.490.0	Imputation interne salaire employé communal				39'160.00		40'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	74'638.20	33'309.45	82'564.00	36'352.00	63'486.30	16'422.00
12	Justice						
12.351.0	Part. frais de justice de paix	10'668.75		21'000.00		17'264.00	
12.390.0	Imputation interne vacances	10'425.00		21'000.00		17'064.00	
		243.75				200.00	
14	Police du Feu	53'661.65	28'793.75	39'675.00	21'252.00	40'181.00	16'422.00
14.300.0	Jetons et frais de la Commission du Feu	187.00		250.00		250.00	
14.300.1	Frais de la Commission d'achat véhicule			512.00		300.00	
14.301.0	Solde du corps des pompiers	8'708.80		7'453.00		7'810.00	
14.309.0	Frais de cours, instruction, ...	2'158.90		2'242.00		2'100.00	
14.310.0	Frais administratifs	511.40		510.00		1'306.00	
14.311.0	Frais de matériel	15.30					
14.313.0	Achat de marchandises	6'975.90		5'346.00		6'085.00	
14.313.1	Achat marchandises suite aux interventions	549.10				653.00	
14.315.0	Frais entret. véhicule, matériel, install.	22'460.90		5'989.00		5'485.00	
14.315.1	Achat marchandises et matériel interventions			640.00			
14.316.0	Frais de location	7'692.45		7'821.00		8'932.00	
14.317.0	Dédommagement, déplacement, représentation	404.00		640.00		522.00	
14.318.0	Frais d'interventions	564.15		5'000.00		3'000.00	
14.319.0	Cotisations aux associations, fédérations	369.30		392.00		400.00	
14.351.0	Frais centrale d'alarme	1'104.60		1'280.00		1'306.00	
14.351.1	Centre d'intervention, frais exploitation	166.10				232.00	
14.390.0	Imputation interne vacances	1'793.75		1'600.00		1'800.00	
14.430.0	Taxes d'exemption sapeur-pompier		14'738.15		14'400.00		14'000.00
14.436.0	Remboursement de tiers		1'589.50		256.00		782.00
14.437.0	Absence exercice corps sapeurs-pompiers		60.00		100.00		100.00
14.452.0	Remb. autre commune, location dépôt		10'000.00		5'000.00		
14.461.0	Subventions de l'ECAB		2'406.10		1'496.00		1'540.00
15	Militaire	3'098.95		3'400.00		3'200.00	
15.315.1	Achat de matériel	30.20					
15.365.0	Don à la société de tir	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
15.390.0	Imputation interne vacances	68.75		400.00		200.00	
16	Protection civile						
16.351.0	Part. à la PC cantonale, pot commun	6'868.95	4'515.70	17'675.00	15'100.00	2'021.30	
16.352.0	Part. à la PC intercommunale	1'649.50		1'700.00		1'201.30	
16.380.0	Versement au Fonds de réserve PC	572.50		675.00		620.00	
		4'515.70		15'100.00			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
16.390.0	Imputation interne vacations		131.25		200.00		200.00
16.430.0	Contributions de remplacement abris PC		4'500.00			15'000.00	
16.490.0	Imputation interne des intérêts fonds PC		15.70			100.00	
17	ORCOC		339.90		814.00		820.00
17.352.0	Participation ORCOC		339.90		814.00		820.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	861'876.95	57'336.05	885'689.70	63'775.00	887'829.30	59'163.50
20	Ecole enfantine	60'621.15		63'291.90		69'237.65	600.00
20.310.0	Achat de fournitures école enfantine	350.00		1'200.00		1'200.00	
20.311.0	Achat de mobilier	1'500.00					
20.351.0	Part. dép. cant. classes enfantines	58'771.15		62'091.90		68'037.65	
20.452.0	Participations reçues d'autres Communes						600.00
21	Cycle scolaire obligatoire	586'098.50	54'615.95	598'623.75	60'975.00	584'356.90	55'763.50
21.301.0	Traitement du chauffeur du bus scolaire	16'919.60		17'500.00		18'200.00	
21.301.1	Indemnité pour transports spéciaux			1'500.00		1'000.00	
21.303.0	Cotisations AVS, AI, APG	2'202.95		1'800.00		1'800.00	
21.310.0	Achat de fournitures scolaires	33'425.10		39'000.00		30'000.00	
21.311.0	Achat de mobilier			1'500.00		1'000.00	
21.313.0	Benzine bus scolaire	1'470.60		2'200.00		2'200.00	
21.315.0	Entretien du bus scolaire	2'276.05		4'000.00		4'000.00	
21.317.0	Dédommagement, indemnités			500.00		500.00	
21.318.0	Assurances du bus scolaire	2'624.40		2'650.00		2'650.00	
21.318.1	Assurance groupement scolaire	315.00		315.00		315.00	
21.319.0	Impôt pour le bus scolaire	833.15		832.00		832.00	
21.351.0	Part. dép. cant. classes primaires	285'504.50		286'857.75		295'129.30	
21.352.0	Part. au cercle scolaire primaire	22'064.70		20'000.00		14'387.60	
21.352.1	Part. école secondaire	211'843.00		217'169.00		208'643.00	
21.352.3	Remb. à une autre commune	3'588.00					
21.366.0	Don pour le camp de ski	2'560.00		2'500.00		3'000.00	
21.390.0	Imputation interne vacances	12.50		300.00		200.00	
21.390.1	Imputation interne salaire employé communal	458.95				500.00	
21.427.0	Location salle		50.00				
21.436.0	Remboursement de tiers et d'assurances		227.55		1'000.00		500.00
21.451.0	Remboursement cantonal bus scolaire		28'572.00		32'475.00		32'640.50
21.452.0	Participations reçues d'autres Communes		19'511.95		20'500.00		16'000.00
21.452.1	Part. reçues pour transports spéciaux				750.00		500.00
21.452.2	Part. autres communes (loyer)		6'254.45		6'250.00		6'123.00
22	Ecoles spécialisées	121'529.40		126'074.05		129'544.75	
22.351.0	Part. subv. cant. formation spéciale	5'245.55		5'000.00		5'494.80	
22.351.1	Aide institutions spécialisées - écoles spécialisées	95'112.80		98'318.00		102'158.35	
22.366.0	Contrib. pour les cours spéciaux	21'171.05		22'756.05		21'891.60	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
23	Formation professionnelle	7'917.90		7'500.00		6'390.00	
23.351.0	Office cantonale pour la form. profess.	7'917.90		7'500.00		6'390.00	
29	Administration scolaire	85'710.00	2'720.10	90'200.00	2'800.00	98'300.00	2'800.00
29.300.0	Jetons et frais de la Commission scolaire	4'249.10		3'600.00		3'600.00	
29.301.0	Traitement du personnel de conciergerie	15'938.25		19'000.00		19'000.00	
29.311.0	Achat de machines et de mobilier			1'500.00		7'000.00	
29.312.0	Frais électricité, chauffage, eau	11'636.00		14'000.00		14'000.00	
29.313.0	Frais de nettoyage et de conciergerie	2'319.30		2'500.00		2'500.00	
29.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments	7'286.00		4'000.00		6'000.00	
29.315.0	Entretien des machines et du mobilier	627.50		1'000.00		1'000.00	
29.315.1	Maintenance matériel informatique	1'413.75		2'000.00		2'000.00	
29.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB, ...	3'437.85		5'300.00		5'000.00	
29.318.1	Frais de téléphone	1'399.85		1'500.00		1'500.00	
29.390.0	Imputation interne vacances	1'656.25		1'000.00		1'200.00	
29.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	23'053.35		22'800.00		22'800.00	
29.390.2	Imputation interne amort. obligatoire	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
29.390.3	Imputation interne salaire employé communal	692.80				700.00	
29.452.0	Remb. autres communes (maintenance inform)		1'870.10		1'000.00		1'000.00
29.452.1	Remb. autres communes (jetons et frais CoSco)		850.00		1'800.00		1'800.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE ET LOISIRS	110'648.55	35'446.55	113'700.00	32'600.00	129'498.00	31'600.00
30	Culture	19'703.95		16'500.00		29'898.00	
30.351.0	Part. dép. du Conservatoire	9'817.85		7'700.00		19'998.00	
30.352.0	Part. Bibliothèque régionale Avry (BRA)	4'478.50		4'500.00		4'500.00	
30.365.0	Dons aux sociétés à but culturel	5'007.60		3'600.00		5'000.00	
30.390.0	Imputation interne vacances	400.00		300.00		400.00	
30.390.1	Imputation interne sal. employé communal			400.00			
34	Sport	90'898.25	35'446.55	94'200.00	32'600.00	98'600.00	31'600.00
34.301.0	Traitement personnel de conciergerie	22'530.00		15'840.00		18'000.00	
34.311.0	Achat de mobilier et matériel	1'500.00		5'000.00		5'000.00	
34.312.0	Frais chauffage, électricité, eau,	14'903.70		18'000.00		16'000.00	
34.313.0	Frais de nettoyage et conciergerie	1'914.65		3'000.00		2'500.00	
34.314.0	Entretien bâtiment	14'784.45		15'000.00		18'000.00	
34.314.1	Réparation bâtiment (dommages de grêle)	1'210.00					
34.315.0	Entretien mobilier et matériel	214.90		500.00		500.00	
34.318.0	Assurance ECAB, diverses	5'269.85		4'000.00		5'500.00	
34.365.0	Dons aux sociétés sportives	3'000.00		3'500.00		3'000.00	
34.390.0	Imputation interne vacances	87.50		600.00		600.00	
34.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	24'045.70		20'600.00		20'000.00	
34.390.3	Imputation interne salaire employé communal	1'437.50		8'160.00		9'500.00	
34.427.0	Location salle de sport		14'420.00		13'500.00		14'000.00
34.434.0	Location de matériel		35.00		100.00		100.00
34.436.1	Remboursement de tiers et d'assurances		5'042.10				
34.452.0	Part. reçues autres communes		15'949.45		19'000.00		17'500.00
35	Autres loisirs	46.35		3'000.00		1'000.00	
35.314.0	Entretien des places de jeux	46.35		3'000.00		1'000.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	203'180.85	9'884.40	210'931.00	5'000.00	227'966.00	5'000.00
40	Hôpitaux	10'735.50	3'561.80	11'245.00		11'523.00	
40.352.0	Ambulance	10'735.50		11'245.00		11'523.00	
40.436.0	Remboursement de tiers		3'561.80				
41	Homes médicalisés	133'351.20	563.60	143'516.00		158'080.00	
41.351.0	Part. subv. cant. des soins spéciaux	87'456.55		96'506.00		100'658.00	
41.352.0	Part. frais financ. établi. person. âgées	44'614.50		45'295.00		49'720.00	
41.352.1	Emprunt rattrapage frais financiers 2013					5'808.00	
41.355.0	Part. home médicalisé de la Sarine HMS	886.40		2'315.00		1'494.00	
41.390.0	Imputation interne vacations	393.75		400.00		400.00	
41.436.0	Remboursement de tiers		563.60				
44	Soins ambulatoires	46'938.00		45'670.00		47'863.00	
44.352.0	Participation Passepartout Sarine	313.50		305.00		280.00	
44.352.2	Participation Indemnités forfaitaires	14'381.00		15'864.00		17'357.00	
44.352.3	Participation SpiteX	30'506.00		27'671.00		28'348.00	
44.365.0	Cotis. centre puéric., soins domicile	1'737.50		1'730.00		1'778.00	
44.390.0	Imputation interne vacations			100.00		100.00	
46	Service médical des écoles	12'156.15	5'759.00	10'500.00	5'000.00	10'500.00	5'000.00
46.318.0	Contrôle médical			500.00		500.00	
46.351.0	Service dentaires, visites médicales	12'156.15		10'000.00		10'000.00	
46.433.0	Part. des parents aux soins dentaires		5'759.00		5'000.00		5'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	AFFAIRES SOCIALES	288'916.30	22'143.10	313'688.50	6'000.00	314'570.00	2'850.00
50	AVS/AP/GAI/Assurances chômage	835.00	138.70				850.00
50.301.0	Traitement de l'agent AVS	835.00					
50.451.0	Remboursement de frais		138.70				850.00
54	Structures d'accueil Petite enfance	24'651.90		27'200.00		15'500.00	
54.365.0	Subventions aux crèches et garderies	19'181.20		18'000.00		10'000.00	
54.365.1	Subventions aux mamans de jour	4'182.20		3'000.00		2'000.00	
54.365.2	Subventions aux écoles maternelles	651.00		2'000.00		1'000.00	
54.365.3	Accueil extra-scolaire			4'000.00		1'500.00	
54.390.0	Imputation interne vacations	637.50		200.00		1'000.00	
55	Invaliddité	143'944.50		165'715.00		164'812.00	
55.351.0	Part. dép. cant. institutions spécialisées	143'944.50		165'715.00		164'812.00	
56	Encouragement à la constr. de logements	2'942.95		3'000.00		2'500.00	
56.365.0	Subsides pour les HLM	2'942.95		3'000.00		2'500.00	
58	Aide sociale	116'541.95	22'004.40	117'773.50	6'000.00	131'758.00	2'000.00
58.351.0	Part. frais cant. d'assistance	24'507.50		49'537.50		51'085.00	
58.351.1	Part. aux avances s/contrib. d'entr. n.r.	3'707.85		4'033.00		4'121.00	
58.351.2	Part. Services sociaux spécialisés	6'298.40		6'051.00		6'133.00	
58.351.4	Aide aux victimes d'infraction LAVI	502.10		517.00		550.00	
58.351.6	Part. financ.alloc.fam.aux non-actifs	2'300.85		2'200.00		3'285.00	
58.351.8	Contribution au Fonds cantonal emploi	10'335.00		10'335.00		11'000.00	
58.352.0	Part. Service social intercommunal	42'336.40		38'140.00		52'800.00	
58.365.0	Part. aux aides familiales			160.00		184.00	
58.366.1	Caisse maladie payée	26'135.10		6'000.00		2'000.00	
58.390.0	Imputation interne vacations	418.75		800.00		600.00	
58.436.0	Remb. de tiers et d'assurances		6'512.55				
58.436.1	Caisse maladie remb. par Service Social		5'377.15		3'000.00		1'000.00
58.436.2	Caisse maladie remb. par caisse compensat.		10'114.70		3'000.00		1'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	202'219.15	18'323.70	206'522.00	157'953.00		
62	Routes communales et génie-civil	190'320.25		196'522.00	143'622.00		
62.301.0	Traitement du personnel édilitaire	30'834.00	18'323.70	15'000.00	500.00		
62.311.0	Achat de véhicules, machines, matériel	2'690.00		1'000.00	1'000.00		
62.312.0	Electricité du domaine public	10'155.55		7'000.00	7'000.00		
62.313.0	Achat de marchandises	600.80		1'000.00	1'000.00		
62.313.1	Achat de carburant pour l'édlilité	612.10		1'000.00	800.00		
62.314.0	Entretien des routes et éclairage	32'900.25		40'000.00	10'000.00		
62.314.1	Déblaiement, sablage, protection hivernale	15'971.90		20'000.00	18'000.00		
62.314.3	Réserve pour réfection des routes	7'806.65		5'000.00	3'000.00		
62.315.0	Entretien des véhicules et machines	4'732.60		2'000.00	500.00		
62.317.0	Dédommagement (déplacement, etc.)			500.00	500.00		
62.318.0	Assurances des véhicules	1'621.40		1'500.00	1'500.00		
62.318.1	Honoraires d'ingénieurs			5'000.00	5'000.00		
62.319.0	Impôts tracteur	510.00		900.00	700.00		
62.390.0	Imputation interne vacations	3'000.00		1'800.00	2'000.00		
62.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	20'963.00		21'900.00	15'000.00		
62.390.2	Imputation interne amort. obligatoire	57'922.00		57'922.00	64'122.00		
62.390.3	Imputation interne salaire employé communal			15'000.00	13'000.00		
62.490.2	Imputation interne sal. employé communal		18'323.70				
65	Routes cantonales	11'898.90		10'000.00	14'331.00		
65.351.0	Part. indem. exploitation trafic régional	11'898.90		10'000.00	14'331.00		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	236'272.55	201'089.25	232'092.95	204'430.00	280'665.00	219'480.00
70	Approvisionnement en eau	76'661.45	76'661.45	70'680.00	70'680.00	75'480.00	75'480.00
70.312.0	Achat d'eau	41'115.20		42'000.00		45'000.00	
70.313.0	Achat de marchandises	2'222.50		1'500.00		2'000.00	
70.314.0	Entret. et rénovation des installations	28'561.85		17'000.00		25'000.00	
70.314.1	Etude du réseau d'eau potable			4'000.00			
70.390.0	Imputation interne vacations	1'250.00		1'200.00		100.00	
70.390.2	Imputation interne amortissement obligatoire	1'780.00		1'780.00		1'780.00	
70.390.3	Imputation interne sal. employé communal	1'731.90		3'200.00		1'600.00	
70.402.0	Taxes de défense incendie						
70.434.0	Location compteurs, abonnement fixe		6'680.00		6'800.00		7'000.00
70.435.0	Vente d'eau		37'068.00		37'000.00		38'000.00
70.436.0	Remboursement de tiers		18'082.00		15'000.00		20'000.00
70.461.0	Subvention ECAB		2'224.80				
70.480.0	Prélèvement sur réserve eau		4'350.00				
			8'256.65		11'880.00		10'480.00
71	Protection des eaux	80'669.45	63'589.50	85'030.95	72'500.00	100'920.00	68'000.00
71.301.0	Salaires	11.00					
71.312.0	Frais électricité station pompage	839.90		400.00		400.00	
71.314.0	Entret. et rénovation des installations	1'005.20		2'000.00		4'000.00	
71.352.0	Part. à la STEP	47'401.45		51'010.95		66'000.00	
71.352.1	Part. autres communes	5'930.10		6'000.00		7'000.00	
71.390.0	Imputation interne vacations	968.75		1'200.00		1'000.00	
71.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	12'724.55		11'300.00		10'700.00	
71.390.2	Imputation interne amort.obligatoire	11'520.00		11'520.00		11'520.00	
71.390.3	Imputation interne sal. employé communal	268.50		1'600.00		300.00	
71.434.0	Taxes d'utilisation		63'589.50		72'500.00		68'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72	Ordures ménagères		58'111.80	60'682.00	58'700.00	65'365.00	61'100.00
72.301.0	Salaires du responsable	66'905.85		6'000.00		6'500.00	
72.312.0	Frais électricité déchetterie	5758.50		350.00		350.00	
72.313.0	Frais de matériel	2364.70		1'600.00		500.00	
72.314.1	Entretien de la déchetterie	543.90		3'000.00		7'100.00	
72.316.0	Location du terrain	1'917.00		1'917.00		3'000.00	
72.317.0	Dédommagement	1'140.00		1'800.00		1'800.00	
72.318.0	Frais de ramassage, décharge, benne verre	53'696.35		45'000.00		45'000.00	
72.318.1	Assurance ECAB	13.90		15.00		15.00	
72.390.0	Imputation interne vacances	662.50		600.00		600.00	
72.390.1	Imputation interne sal. employé communal	528.25		400.00		500.00	
72.434.0	Taxes d'utilisation (taxe de base)		32'273.30		34'000.00		34'000.00
72.434.1	Taxes d'utilisation (vignettes)		23'001.50		21'000.00		24'000.00
72.435.0	Recyclage, ramassage, verre, etc.		2'052.80		2'500.00		2'500.00
72.436.0	Remb. de tiers (ramassage conteneurs)		584.20		1'200.00		600.00
72.437.0	Amende		200.00				
74	Cimetière	2'975.35	2'726.50	2'300.00	2'550.00	27'000.00	14'900.00
74.301.0	Salaires	660.00		1'000.00		2'100.00	
74.314.0	Frais d'entretien du cimetière	1'439.05		500.00		24'000.00	
74.390.0	Imputation interne vacances	287.50		300.00		300.00	
74.390.1	Imputation interne sal. employé communal	588.80		500.00		600.00	
74.434.0	Taxes d'entrées et de concessions		2'220.00		800.00		1'500.00
74.434.1	Travaux pour des tiers				1'000.00		2'100.00
74.452.0	Part. reçues d'autres communes		506.50		750.00		11'300.00
78	Protection de la nature	2'421.30		2'000.00		2'500.00	
78.313.0	Achat de matériel	2'421.30		2'000.00		2'500.00	
79	Aménagement du territoire	6'639.15		11'400.00		9'400.00	
79.300.0	Jetons et frais Commission d'urbanisme	363.00		1'500.00		1'500.00	
79.318.0	Honoraires des urbanistes			3'000.00		1'000.00	
79.318.1	Permis de construire			2'000.00			
79.318.2	Frais d'aménagement	351.00				500.00	
79.390.0	Imputation interne vacances	3'543.75		4'000.00		4'000.00	
79.390.1	Imputation interne sal. employé communal	2'381.40		900.00		2'400.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE	16'987.40	1'278.00	18'627.00	200.00	16'275.65	400.00
80	Agriculture	7'608.65	481.80	7'527.00	200.00	5'365.65	400.00
80.314.0	Entretien terrain	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
80.318.0	Frais de recensement feu bactérien	365.40		200.00		400.00	
80.319.0	Cotisations	60.00		50.00		60.00	
80.390.0	Imputation interne vacations	106.25		200.00		200.00	
80.390.1	Imputation interne amort. obligatoire	5'077.00		5'077.00		2'705.65	
80.436.0	Remb. frais recensement feu bactérien		343.30				400.00
80.436.1	Remboursement de tiers		138.50		200.00		
81	Forêts	9'378.75	796.20	11'100.00		10'910.00	
81.314.0	Entretien des routes forestières	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
81.314.2	Entretien sentier didactique			1'000.00		1'000.00	
81.352.1	Partic. Triage forestier	8'110.00		8'700.00		8'110.00	
81.390.0	Imputation interne vacations	268.75		300.00		300.00	
81.390.1	Imputation interne sal. employé communal			100.00		500.00	
81.436.2	Remboursement de tiers (Triage forestier)		796.20				

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	432'999.01	2'274'940.20	316'542.00	2'270'882.40	314'330.00	2'314'773.05
90	Impôts	52'221.19	1'795'631.30	17'000.00	1'834'500.00	16'500.00	1'874'750.00
90.318.0	Frais de rappels et de poursuites	500.00		1'000.00		1'000.00	
90.319.0	Remboursements d'impôts	91.60					
90.319.1	Pertes sur débiteurs-impôts	41'482.89		10'000.00		10'000.00	
90.319.2	Remboursement imputation forfaitaire d'impôt	466.45					
90.329.0	Escomptes et int. rémunérateurs s/accomptes	8'692.75		4'000.00		4'000.00	
90.390.0	Imputation interne vacations	987.50		2'000.00		1'500.00	
90.400.0	Impôt sur le revenu		1'245'676.10		1'390'000.00		1'350'000.00
90.400.1	Impôt sur la fortune		166'242.05		110'000.00		122'000.00
90.400.2	Impôt à la source		34'020.15		9'000.00		15'000.00
90.400.4	Impôt sur les prestations en capital		26'617.85		32'000.00		35'000.00
90.401.0	Impôt sur le bénéfice (pers. morales)		1'234.95		7'000.00		3'000.00
90.401.1	Impôt sur les fonds propres (pers. morales)		8'097.20		8'000.00		8'000.00
90.402.0	Contributions immobilières		137'629.90		141'000.00		145'000.00
90.403.0	Impôt sur les gains immobiliers		10'927.10		28'000.00		30'000.00
90.404.0	Impôt sur les mutations		94'242.95		35'000.00		70'000.00
90.405.0	Impôt sur les successions et donations		526.40				
90.406.1	Impôt sur les chiens		1'816.70		2'200.00		2'200.00
90.421.0	Intérêts sur montants non payés		9'971.85		9'000.00		9'000.00
90.436.0	Rembour. frais de rappel et poursuites		185.00				
90.441.0	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		58'443.10		63'300.00		60'550.00
930	Péréquation financière intercommunale		179'613.00		178'153.00		182'368.00
930.462.0	Attribution de la péréquation des ressources		157'065.00		153'816.00		157'210.00
930.462.1	Attribution de la péréquation des besoins		22'548.00		24'337.00		25'158.00
940	Gérance de la fortune et des dettes	285'106.97	187'438.75	273'472.00	176'699.00	258'960.00	176'627.65
940.318.0	Frais bancaires et de ccp	3'624.92		2'600.00		2'800.00	
940.322.0	Intérêts des dettes	101'494.35		90'800.00		88'000.00	
940.330.0	Amortissements obligatoires	179'972.00		179'972.00		168'160.00	
940.390.0	Imputation interne (p. ex. intérêts P.C.)	15.70		100.00			
940.420.0	Intérêts des capitaux et impôts anticipés		211.15		100.00		
940.490.2	Imputation interne amortissement		99'999.00		94'829.00		103'827.65
940.490.3	Imputation interne intérêts des dettes		87'228.60		81'770.00		72'800.00
942	Immubles (Patrimoine financier)	34'103.20	57'659.95	26'070.00	54'175.40	38'870.00	54'175.40
942.301.0	Salaires du concierge	2'222.00		3'000.00		2'500.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
942.312.0	Eau, énergie, combustible		3'297.25		4'000.00		3'500.00
942.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments		2'978.15		3'000.00		11'000.00
942.314.2	Réserve entretien des bâtiments		2'000.00				
942.318.0	Ass. diverses, ECAB, RC immeubles		883.25		1'200.00		1'000.00
942.318.2	Frais de gérance locatif		1'685.10		1'500.00		1'800.00
942.390.0	Imputation interne vacations		1'450.00		1'500.00		1'500.00
942.390.1	Imputation interne intérêts des dettes		6'442.00		5'170.00		4'300.00
942.390.2	Imputation interne amort. obligatoire		5'170.00				5'170.00
942.390.3	Imputation interne sal. employé communal		7'975.45		6'700.00		8'100.00
942.423.0	Loyer des appartements			35'984.55		32'500.00	32'500.00
942.423.1	Loyer des parquets communaux			21'675.40		21'675.40	21'675.40
99	Autres postes		61'567.65		54'597.20		27'355.00
99.332.0	Amortissements supplémentaires		61'567.65				
99.424.2	TVA des années 1995 à 2010			27'242.20			
99.451.1	Recette extraordinaire sans affectation			27'355.00		27'355.00	26'852.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	281'624.85	55'906.95	337'520.00	99'540.00	338'504.00	82'380.00
1	ORDRE PUBLIC	74'638.20	33'309.45	82'564.00	36'352.00	63'486.30	16'422.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	861'876.95	57'336.05	885'689.70	63'775.00	887'829.30	59'163.50
3	CULTURE ET LOISIRS	110'648.55	35'446.55	113'700.00	32'600.00	129'498.00	31'600.00
4	SANTE	203'180.85	9'884.40	210'931.00	5'000.00	227'966.00	5'000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	288'916.30	22'143.10	313'688.50	6'000.00	314'570.00	2'850.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	202'219.15	18'323.70	206'522.00		157'953.00	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	236'272.55	201'089.25	232'092.95	204'430.00	280'665.00	219'480.00
8	ECONOMIE	16'987.40	1'278.00	18'627.00	200.00	16'275.65	400.00
9	FINANCES ET IMPOTS	432'999.01	2'274'940.20	316'542.00	2'270'882.40	314'330.00	2'314'773.05
	TOTALISATION	2'709'363.81	2'709'657.65	2'717'877.15	2'718'779.40	2'731'077.25	2'732'068.55
	Résultat	293.84		902.25		991.30	

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC			274'760.00	166'960.00	280'260.00	166'960.00
10	Protection juridique						
10.500.0	Assainissement de la butte de tir			184'760.00	166'960.00	184'760.00	166'960.00
10.501.0	Mensuration et abornement			152'800.00		152'800.00	
10.611.0	Participation des propriétaires			31'960.00		31'960.00	
10.622.0	Participation de Chénens				60'000.00		60'000.00
10.660.0	Subventions fédérales				45'840.00		45'840.00
14	Police du Feu				61'120.00		61'120.00
14.522.0	Part. matériel (véhicule d'intervention)			90'000.00		95'500.00	
14.522.1	Part. aménagement local du feu			90'000.00		20'500.00	
						75'000.00	

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE		6'271.45				
40	Hôpitaux		6'271.45				
40.521.1	Part. Hôpital cantonal Bertigny III		6'271.45				

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	194'318.75		136'042.00		10'000.00	
62	Routes communales et génie-civil	194'318.75		136'042.00		10'000.00	
62.501.10	Aménagement centre village	57'194.75		41'843.00			
62.501.11	Passage piétons (Café Ecu)	4'766.20		3'495.00			
62.501.12	Entrée village côté Estavayer	42'896.05		31'458.00			
62.501.13	Crédit d'étude pour aménagement trottoir						
62.501.2	Projet de réfection du chemin "Le Sauigy"			59'246.00		10'000.00	
62.501.9	Entrée village côté Chénens	89'461.75					

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	19743.45	14'960.00	159'363.00	10'500.00	127'440.00	
70	Approvisionnement en eau		6'630.00	73'940.00	10'500.00	64'440.00	
70.501.2	Déplacement conduites d'adduction d'eau			20'000.00		20'000.00	
70.501.4	Bouclage du réseau d'adduction d'eau			53'940.00		44'440.00	
70.610.0	Taxes de raccordement eau potable		6'630.00				
70.611.0	Participation de tiers				3'000.00		
70.661.0	Subventions ECAB				7'500.00		
71	Protection des eaux		8'330.00				
71.610.0	Taxes de raccordement eaux usées		8'330.00				
79	Aménagement du territoire	19743.45		85'423.00		63'000.00	
79.500.3	Assainissement de la décharge des Glières	19743.45		15'423.00			
79.509.0	Révision plan global aménagement			70'000.00		63'000.00	

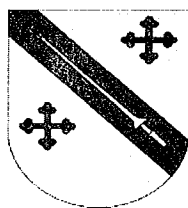
BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	14'960.00	220'333.65				
99	Autres postes	14'960.00	220'333.65				
99.590.0	Virement investissement	14'960.00					
99.690.0	Virement investissement		220'333.65				

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC			274'760.00	166'960.00	280'260.00	166'960.00
4	SANTE	6'271.45					
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	194'318.75		136'042.00		10'000.00	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	19'743.45	14'960.00	159'363.00	10'500.00	127'440.00	
9	FINANCES ET IMPOTS	14'960.00	220'333.65				
	TOTALISATION	235'293.65	235'293.65	570'165.00	177'460.00	417'700.00	166'960.00
	Résultat				392'705.00		250'740.00

COMMUNE DE AUTIGNY



Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire « FOURMI'Z »

Le conseil communal d'Autigny

Vu :

La loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)
Le règlement du 27 septembre 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (RStE)
La loi cantonale du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)
La loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo)
Le code de procédure et de juridiction administrative du 23 mai 1991 (CPJA)
Le Code civil suisse du 10 décembre 1907

Arrête :

1. Généralités

- 1.1 Le présent règlement régit les conditions de la fréquentation de l'accueil extrascolaire pour les enfants des classes enfantines et primaires du Cercle scolaire Autigny-Chénens.
La collaboration entre les deux communes se base sur l'entente intercommunale conclue le 6 novembre 2012.
- 1.2 Un règlement d'application, détaillant notamment l'horaire et le fonctionnement de l'AES, est édicté par les conseils communaux.
- 1.3 Le service d'accueil extrascolaire, ci-après désigné « accueil » ou « AES » nommé FOURMI'Z, est ouvert du lundi au vendredi, pendant les périodes scolaires.
Le détail des services offerts et des horaires est réglé par le règlement d'application.
- 1.4 Dans la suite de ce règlement, le terme « les parents » désigne les ou la personne(s) qui détiennent l'autorité parentale au sens du Code Civil Suisse.
- 1.5 Dans le présent document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

2. Conditions d'admission

2.1. Inscription à l'accueil

- 2.1.1. Seuls les parents d'enfants fréquentant le cercle scolaire Autigny-Chénens peuvent inscrire leurs enfants à l'AES « FOURMI'Z ».

2.2. Inscription en cours d'année scolaire

L'inscription en cours d'année scolaire est possible. Toutefois, dans ce cas, l'inscription ne bénéficie d'aucune priorité au sens de l'article 3.4

2.3. Inscription occasionnelle

Des inscriptions de dépannage peuvent être admises dans la mesure où il y a des places disponibles. Cette fréquentation hors inscription doit être annoncée selon les dispositions mentionnées dans le règlement d'application auprès du responsable de l'AES « FOURMI'Z ».

2.4. Obligations résultant de l'inscription

- 2.4.1. La signature du formulaire d'inscription engage son signataire au paiement des prestations fournies pour l'enfant inscrit, facturées par l'administration communale désignée par la convention intercommunale. Elle l'engage également à respecter, et à faire respecter par l'enfant inscrit, les dispositions légales et réglementaires de l'AES, ainsi que ses règles de vie. (art. 13.2)
- 2.4.2. Les parents s'engagent à collaborer étroitement avec le personnel de l'accueil pour toutes les questions touchant à l'enfant inscrit.
- 2.4.3. Tout cas de maladie ou d'accident d'un enfant inscrit doit être annoncé à l'accueil aussitôt que possible. En cas de maladie ou d'accident d'une durée de plus de 3 jours, et justifié par un certificat médical, les prestations d'accueil ne sont pas facturées.
- 2.4.4. Les parents ont l'obligation d'annoncer toute maladie contagieuse et d'isoler l'enfant contagieux. Chaque manifestation de poux doit être annoncée sans délai à la responsable de l'accueil.
- 2.4.5. Les parents informent la personne responsable de la date du retour d'un enfant convalescent à l'accueil, le jour ouvrable précédant son retour.
- 2.4.6. Toute autre absence ponctuelle d'un enfant à une unité d'accueil doit être annoncée et justifiée au moins 24 heures à l'avance au responsable de l'accueil. Les absences pour raison d'activité scolaire (camp vert, de ski, voyage...) étant suffisamment annoncées à l'avance, seront systématiquement déduites des montants dus.
- 2.4.7. Tout enfant inscrit à l'accueil doit obligatoirement être couvert par une assurance maladie et accident, ainsi que par une assurance responsabilité civile.

3. Procédure d'admission à l'accueil

- 3.1. Le formulaire dûment rempli d'inscription définitive de l'enfant doit être parvenu à l'adresse indiquée sur celui-ci avant le début de la fréquentation de l'accueil. L'inscription n'est valable que lorsqu'elle contient toutes les indications personnelles et les horaires souhaités. L'inscription doit être renouvelée chaque année.
- 3.2. Le signataire de l'inscription définitive est informé dans un délai fixé dans le règlement d'application (Art.2 al.f) d'une éventuelle impossibilité d'admission de l'enfant à la fréquentation de l'accueil ou d'une partie de celle-ci. Il peut alors demander d'être mis sur liste d'attente.
- 3.3. Lorsque la demande dépasse les capacités de l'accueil, une liste d'attente est établie par l'administration communale, respectivement par l'AES « FOURMI'Z ».

- 3.4. Lorsque la demande dépasse les capacités de l'accueil, l'admission à la fréquentation de l'AES par les enfants est déterminée en fonction des critères de priorité fixés dans le règlement d'application.

4. Suspension de l'accueil

- 4.1. La suspension est une mesure provisoire.
- 4.2. S'il ne respecte pas les règles établies, un enfant peut être suspendu de la fréquentation de l'accueil par le conseil communal du domicile de l'enfant, sur proposition de la commission de gestion. Le devoir de signaler la situation d'un enfant ayant besoin d'aide, selon la législation sur la protection de l'enfant et de l'adulte, est réservé.
- 4.3. Le conseil communal fixe la durée de la suspension, dont le maximum est de 10 jours d'accueil.
- 4.4. En cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours, après le délai imparti, l'enfant est automatiquement suspendu de la fréquentation de l'accueil jusqu'au règlement des impayés. Le devoir de signaler la situation d'un enfant ayant besoin d'aide, selon la législation sur la protection de l'enfant et de l'adulte, est réservé.

5. Exclusion de l'accueil

- 5.1. L'exclusion est une mesure définitive pour la durée de l'année scolaire.
- 5.2. En cas de non respect répété des règles de l'AES, un enfant peut être exclu de la fréquentation de l'accueil. Une telle exclusion n'intervient qu'après avertissement écrit du conseil communal du domicile de l'enfant aux parents. Ceux-ci ont le droit d'être entendus, de même que l'enfant. Le conseil communal du domicile de l'enfant se prononce sur la mesure proposée par le responsable de l'accueil et informe les parents de sa décision. Le devoir de signaler la situation d'un enfant ayant besoin d'aide, selon la législation sur la protection de l'enfant et de l'adulte, est réservé.

6. Désinscription de l'accueil

- 6.1. La désinscription est possible. Elle doit être donnée par écrit à l'adresse indiquée sur le contrat d'inscription à l'AES, au moins 30 jours à l'avance selon la date d'effet de l'arrêt de fréquentation :
- date d'effet jusqu'au 31 mai de l'année en cours : résiliation pour la fin d'un mois
 - date d'effet entre le 1^{er} juin et fin d'année scolaire : résiliation pour le dernier jour de l'année scolaire.
- 6.2. Les prestations d'AES sont facturées selon les horaires fixés lors de l'inscription, indépendamment de la fréquentation effective de l'accueil, jusqu'à l'échéance fixée à l'art. 6.1.

7. Horaire de l'accueil

- 7.1. L'horaire de l'accueil pendant les périodes scolaires est fixé par les communes d'Autigny et de Chénens, avant le début de l'année scolaire. Il fait partie du règlement d'application.
- 7.2. En cas de circonstances particulières (ex : congé scolaire spécial), la commission de gestion AES décide de la fermeture de l'accueil pour autant que les parents puissent être avertis dans un délai raisonnable.

- 7.3. Durant la période scolaire, l'horaire peut être réduit par les communes d'Autigny et de Chénens selon leur accord respectif, moyennant un préavis d'un mois dans les cas de fréquentation insuffisante ou, immédiatement, en cas d'absence de fréquentation d'une tranche horaire.

8. Barème des tarifs d'accueil

- 8.1. Le barème des tarifs d'accueil pour les différentes périodes de la journée, et pour le repas de midi, est fixé par les conseils communaux avant le début de l'année scolaire selon les modalités prévues par la Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE). En particulier, le prix à la charge des parents devra être fixé en fonction de leur capacité économique et ne dépassera pas les frais effectifs. Le barème des tarifs ainsi établi fait partie du règlement d'application de la structure.
Les tarifs des enfants fréquentant l'école infantine seront adaptés dans le respect des principes de la LStE, à savoir une déduction de la subvention Etat/employeurs sur les tarifs prévus pour les enfants fréquentant l'école primaire.
- 8.2. Sauf circonstances exceptionnelles (ex : augmentation du prix des repas, dépense non budgétisée exceptionnelle et urgente), les tarifs demeurent valables pour la durée de l'année scolaire.

9. Devoirs

- 9.1. Les devoirs peuvent être réalisés dans le cadre de l'AES « FOURMI'Z ».
- 9.2. La surveillance de l'exécution des devoirs n'implique aucune responsabilité de l'accueil sur la qualité ou l'exécution complète de devoirs ; celle-ci incombe aux parents.

10. Facturation

- 10.1. Les prestations d'AES sont facturées une fois par mois, payables dans les 30 jours, sur la base de la fréquentation convenue dans le contrat.
- 10.2. Toute période complète ou entamée de fréquentation supplémentaire est facturée en sus, conformément au barème des tarifs d'AES « FOURMI'Z ».
- 10.3. L'échéance est fixée dans les factures. En cas de retard de paiement, un intérêt et des frais de rappel sont dus. Le recouvrement par voie de poursuites est réservé.

11. Concept pédagogique

- 11.1. Le concept pédagogique, adopté par les conseils communaux, en concertation avec le responsable de l'accueil et les recommandations du Service de l'Enfance et de la Jeunesse, fixe notamment l'objectif de qualité requis pour le personnel de l'accueil.

12. Confidentialité

- 12.1. Le personnel de l'accueil est astreint à un devoir de confidentialité. Il s'abstiendra de discuter des questions relatives à un enfant en dehors du cercle restreint de la famille de l'enfant, du personnel de l'accueil ou du conseil communal du domicile de l'enfant.
- 12.2. Une bonne collaboration est nécessaire entre le personnel de l'accueil et le corps enseignant. Elle peut impliquer l'échange réciproque d'informations utiles à la prise en charge des enfants et à leur épanouissement.

13. Responsabilités

- 13.1. Durant les périodes auxquelles ils sont inscrits, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel de l'AES « FOURMI'Z ».
- 13.2. Les règles de vie de l'accueil relèvent de la gestion opérationnelle de l'accueil et de la compétence de son responsable. Elles portent essentiellement sur la politesse, le respect, l'ordre, la discipline, la participation aux activités, la propreté et l'hygiène. Les conseils communaux supervisent la gestion opérationnelle de l'accueil.
- 13.3. Les trajets entre le lieu de l'AES et l'école sont traités dans le Règlement d'application de la structure.
- 13.4. Lorsqu'un tiers est autorisé à venir chercher un enfant, les parents doivent en informer à l'avance le responsable de l'accueil.
- 13.5. L'accueil décline toute responsabilité pour :
- les trajets entre la structure d'accueil et le domicile
 - les vols ou dégâts causés dans le cadre de l'accueil
 - les affaires personnelles des enfants
 - les accidents survenus en présence des parents ou de toute autre personne autorisée par celui-ci à venir chercher l'enfant
 - les indications inexactes ou incomplètes figurant dans le formulaire d'inscription.
- 13.6. En cas d'absence d'un enfant supérieure à 10 minutes à l'heure d'arrivée prévue par le formulaire d'inscription ou la grille horaire, le personnel de l'accueil en informe immédiatement les parents, ainsi que la police si nécessaire. (Frais à charge des parents)

14. Voies de droit et dispositions finales

- 14.1. Les conseils communaux sont chargés de l'application du présent règlement.
- 14.2. Les décisions du conseil communal peuvent faire l'objet d'un recours au Préfet dans les trente jours dès leur notification.
- 14.3. Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Ainsi adopté par l'Assemblée communale d'Autigny le :

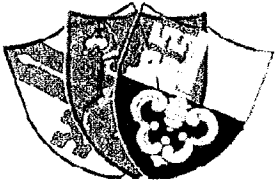
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire
Sabine BARRAS

Le Syndic
Martin WETTSTEIN

Approuvé par la Direction de la Santé et des affaires sociales le :

La Conseillère d'Etat-directrice
Anne-Claude Demierre



Corps de sapeurs-pompiers ACC Autigny – Chénens - Cottens

SAUVER - TENIR, PROTEGER - ETEINDRE

RECRUTEMENT 2013



« ...Les sapeurs-pompiers représentent le secours et la sécurité à la population... »

Si cette phrase te parle et que tu es intéressé(e) à nous rejoindre, afin de défendre la population notamment contre le feu et les événements naturels, et que tu as un peu de temps à consacrer à la collectivité, du bon sens et de la bonne humeur, alors tu es la personne recherchée.

De l'incorporation à l'intervention

Pour être incorporé(e), tu dois :

- être âgé(e) entre 18 et 45 ans
- être prêt(e) à engager de ton temps libre
- être si possible dans la région la journée (*un avantage*)
- avoir de l'intérêt pour les sapeurs-pompiers.

Programme 1ère année :


Une fois incorporé(e), il te faudra suivre plusieurs cours et exercices avant de partir en intervention. Cette formation de base peut prendre entre 6 mois et 2 ans, suivant la spécialisation choisie (protection respiratoire, par exemple).


Quel est l'investissement d'un sapeur-pompier ?

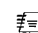
- 4 exercices par année, de 2h30 chacun. (~10 exercices si protection respiratoire)
- La participation aux interventions ne peut être planifiée. Elle dépend du genre d'intervention, du secteur sur lequel le sinistre se produit, des groupes alarmés,

Alors, intéressé(e) ? Oui ! Prends contact avec notre commandant par e-mail ou téléphone.

Personne de contact :

 Florian Felder
Route de la Côte 15
1744 Chénens

 079/ 446 24 07

 florian.felder@bluewin.ch



soutenue par



LABORATOIRE CANTONAL
Chemin du Musée 15
CH-1700 FRIBOURG

Tél. +41 (0)26 305 80 10
Fax +41 (0)26 305 80 19
Mél. saav-cc@fr.ch
Site www.fr.ch/saav

Administration communale
Autigny
CH-1742 Autigny

Fribourg, le 8 octobre 2012

RAPPORT D'ANALYSE

no: 12-1410

page 1 de 2

Objet de l'analyse:

enregistré le: 04.10.2012

Transmis le: 04.10.2012 par: M. Daniel Chablais

Pos.: 1

Echantillon no: 12-1410-01

prélevé le: 04.10.2012

Eau potable dans le réseau

prélevée chez Béatrice Gumy, cuisine, Autigny; 14 °C

Résultat(s):

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Val. tolérance	Val. limite
MSDA 604.1	Turbidité 90 °	0.06	UT/F		
ME-D004-03.102	Conductivité 20 °C	550	µS/cm		
ME-L001-11.101	Nitrate	20	mg/l		
Microbiologique(s)					
ISO 4833	Germes aérobies mésoph.	94	UFC/ml		
ISO 16649-1	Escherichia coli	0	UFC/100ml		
MSDA 1406.1	Enterococcus spp.	0	UFC/100ml		

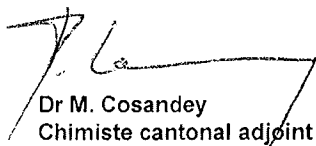
CONTEXTE

Ce prélèvement a été effectué dans le cadre de l'autocontrôle.

Conditions météorologiques : dernières pluies remontant à 2-5 jours.

CONCLUSION

Les résultats des analyses physico-chimiques et microbiologiques effectuées sur l'échantillon prélevé sont conformes aux normes en vigueur pour l'eau potable.



Dr M. Cosandey
Chimiste cantonal adjoint

Copie:

Service de l'environnement (SEn), Amt für Umwelt (AfU), Herr Raphaël Kropf, Rte de la Fonderie 2, CH-1700 Fribourg
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG), Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg (LIG), Monsieur Adrian Von
Niederhäusern, Grangeneuve, CH-1725 Posieux

Le réseau écologique d'Autigny: agriculture et nature main dans la main

Depuis 2005, un projet de mise en réseau des surfaces de compensation écologique est en place à Autigny. Il regroupe 25 agriculteurs de la région pour une superficie totale de 448 hectares.

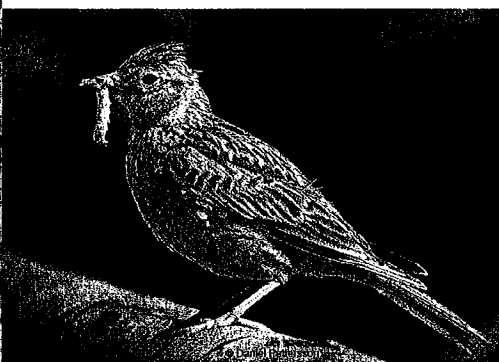
L'agriculteur qui touche des paiements directs doit consacrer au moins 7% de la surface agricole qu'il exploite à la compensation écologique. La Confédération, par le biais de l'ordonnance sur la qualité écologique de 2001 (OQE), veut contribuer à améliorer la qualité de ces surfaces de compensation écologique (SCE) et à optimiser leur emplacement. Pour cela, elle alloue des aides financières aux agriculteurs participant à un **réseau écologique selon l'OQE**.



lièvre

Un tel réseau a pour objectif de favoriser des espèces menacées ou caractéristiques du paysage agricole, comme le lièvre, l'alouette des champs ou le bruant jaune.

Il dure au moins 6 ans, et peut se prolonger de 6 ans en 6 ans. Le réseau d'Autigny entamait en 2011 sa deuxième période de 6 ans.

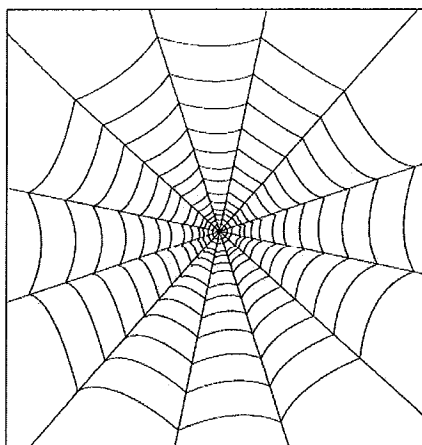


alouette des champs



bruant jaune

Un réseau écologique vise avant tout à relier par des SCE les structures existantes (haies, cours d'eau, lisières, arbres isolés, vergers hautes-tiges) et relativement éloignées les unes des autres, afin de faciliter les déplacements de la faune sauvage (insectes, oiseaux, petits mammifères, etc.).



réseau idéal,
très bonnes liaisons biologiques!



pas de réseau,
très peu de liaisons biologiques

De plus, l'amélioration de la qualité écologique des SCE et l'application de mesures particulières à ces surfaces devraient offrir aux animaux sauvages un environnement plus favorable qu'il ne l'était avant la mise en route du réseau.

Prochain article: exemple de mesure particulière: la prairie extensive dans un réseau.



SERVICE DE DECLARATION D'IMPOTS

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne

Quand ? Du 28 janvier 2013 au 28 mars 2013

Coûts ? Fr. 50.— pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.— pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres)

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1 Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

Pro Senectute en un clin d'œil

Chaque année, nous vous aidons à remplir votre déclaration d'impôt de manière plus

CANTON DE FRIBOURG

BÉNÉVOLE? POURQUOI PAS!



Intéressé-e par un engagement bénévole?

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe plus de 60 organisations membres
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat
- assure la présence et la visibilité du bénévolat dans les médias

Les membres du réseau

- sont des associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- assurent une formation et un encadrement des activités bénévoles dans une ambiance de travail conviviale

Intéressé/e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte de la Fonderie 8c, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch

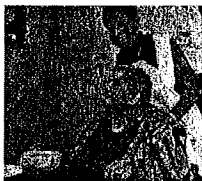
Services aux personnes âgées



Visites à domicile

Partager un moment agréable avec une personne bénévole qui vient vous trouver pour vous tenir compagnie, bavarder, vous faire la lecture ou vous aider à rédiger un courrier. Elle vous accompagne aussi en promenade, chez le coiffeur ou au magasin et peut s'occuper de faire quelques courses.

Renseignements: 026 347 39 63 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch



Aide aux proches

Des auxiliaires de santé vous relaient si vous vous occupez à domicile d'une personne âgée et/ou malade. Pendant ce temps, vous vous ressourcez. Ce service d'accompagnement est complémentaire des organisations d'aide et de soins à domicile.

Renseignements: 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



Service des transports

Si vous avez une mobilité réduite due à l'âge ou à la maladie, nous pouvons faciliter vos déplacements. Un chauffeur vient vous chercher à votre domicile et vous conduit chez votre médecin, à l'hôpital, etc... puis vous ramène chez vous.

Renseignements: 026 347 39 40 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch



Des lits électriques

En cas d'alitement prolongé, d'une sortie d'hôpital et pour faciliter les soins à domicile, nous mettons à disposition (location ou vente) des lits électriques à trois moteurs.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch



Des matelas anti-escarres

Pour permettre une protection cutanée lors d'un alitement prolongé.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch



Un système d'alarme

Pour votre autonomie, pour que vous et vos proches soyez rassurés. Vous êtes en sécurité 24 heures sur 24 grâce à un petit appareil facile à utiliser, que vous portez comme une montre-bracelet, un pendentif ou une broche. En cas de besoin, vous activez la touche d'appel et la centrale d'alarme organise des secours appropriés.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Tschertmann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

Tél. 026 347 39 40

www.croix-rouge-fr.ch

info@croix-rouge-fr.ch

Mieux s'entourer, mieux vivre

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz

Association cantonale de la Croix-Rouge suisse





COURS DE FRANÇAIS ÉCRIT

Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées

Ces cours s'adressent aux personnes :

- ◆ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

Des cours intensifs sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

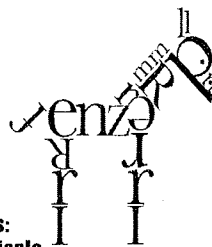
Quand ? Cours en journée ou en soirée

Prix ? Participation de Fr. 50.-/mois (ou arrangement)
Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance chômage

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Activités Créatives 2012

Musée Gutenberg Museum



1^o mercredi du mois: dessiner avec les caractères mobiles

Cette activité vise à développer la créativité, le sens de l'observation et l'imagination des enfants. Dessiner avec les caractères mobiles suscite constamment la réinvention des lettres de l'alphabet, qui, cette occasion, sont utilisées et observées sous un autre angle. Les mots n'existent plus, maintenant mandala, animaux, fleurs et visages prennent forme. Quatre sets de table seront réalisés avec les dessins de chaque enfant à la fin de l'activité.

Quand:	chaque 1er mercredi du mois de 14h00 à 17h00
Nombre:	max 8 enfants
Age:	à partir de 6 ans jusqu'à 12 ans
Niveau:	moyen
Conditions:	connaître les lettres de l'alphabet
Langue:	français et allemand
Prix:	CHF 15.- tout compris à payer sur place

3^o mercredi du mois: typographie origianle

Depuis l'avènement de l'ordinateur, la conception des caractères est devenue, hélas, une affaire uniquement d'informatique, en oubliant un peu trop vite que l'art de créer des lettres à la main est une expérience captivante. Cette activité à pour but d'attirer l'attention des enfants sur la création artisanale d'une typo originale. Cela signifie déplacer, créer et expérimenter avec des objets de la vie quotidienne, afin de réaliser des lettres personnelles et uniques. Quatre cartes postales seront réalisées avec les dessins de chaque enfant à la fin de l'activité.

Quand:	chaque 3ème mercredi du mois de 14h00 à 17h00
Nombre:	max 5 enfants
Age:	à partir de 9 ans jusqu'à 12 ans
Niveau:	moyen
Conditions:	connaître les lettres de l'alphabet
Langue:	français et allemand
Prix:	CHF 15.- tout compris à payer sur place



Musée Gutenberg Museum

Musée Suisse des Arts Graphiques et de la Communication
Schweizerisches Museum der graphischen Industrie und der Kommunikation

PlaceNotre-Dame 16, Case postale 26, 1702 Fribourg

Tél. 026 347 38 28, Fax 026 347 38 29

Email: info@gutenbergmuseum.ch . www.gutenbergmuseum.ch

Les fenêtres de Noël Décembre 2012

JOURS	DATES	FAMILLES	RUE	ACCUEIL
SAMEDI	1 ^{er}	Burgin Pierre-André et Véronique	Impasse de la Dontzire 3	OUI
DIMANCHE	2	Gysler Alvin et Pamela	Rte des Champs Montants 29	OUI
LUNDI	3			
MARDI	4	Schmoutz Nicolas et Chantale	Rte des Champs Montants 19	OUI
MERCREDI	5			OUI
JEUDI	6			OUI
VENDREDI	7	Cudré-Mauroux Maria et Dominique	Ch. de la Chapelle 2	OUI
SAMEDI	8	Huguenot Sandra et Benoît-Françoise et Jean	Rte de la Crétausa 1	OUI
DIMANCHE	9	Charrier Alain et Laurence	Rte de la Crétausa 20 a	OUI
LUNDI	10	Présentation Accueil extra scolaire	Avec visite possible <u>Ecole de 18h à 20h</u>	OUI
MARDI	11			
MERCREDI	12	Berset Jean-Claude et Dey Jeanine	Rte d'Estavayer-le-Gibloux 35	OUI
JEUDI	13	Tornare Valérie et Frédéric & Famille Cudré-Mauroux	Ch. des Esserts 3	OUI
VENDREDI	14	Pywell Gina et Andrew Chételat Géo et Lydia	Ch. des Vergers 7	OUI
SAMEDI	15	Cudré-Mauroux Benoît et Murielle	Rte de St- Garin 47	OUI
DIMANCHE	16	Ulrich Thomas et Sylvie	Rte de la Crétausa 24	OUI
LUNDI	17	Nein Béatrice et Nano	Rte de la Crétausa 41	OUI
MARDI	18			OUI
MERCREDI	19	Gauthier Dominique et Ana	Rte des Champs Montants 25	OUI
JEUDI	20	Suarez-Corroy Laurence et Francis	Rte du Saugy 22	OUI
VENDREDI	21	Les chanteurs à l'étoile	<u>A l'école de 17h à 19h</u>	OUI
SAMEDI	22	Boschung Noel et Jacqueline	Ch. des Vergers 4	OUI
DIMANCHE	23			
LUNDI	24	Messe de minuit 17h		

La route de Noël commence le 1^{er} décembre De 19h30 à 21 h une fenêtre s'allume et la famille accueille toutes les personnes désirant passer dire un petit bonjour ; la visite se passe toujours dehors : il vous sera offert un vin chaud, un thé, des biscuits, ou ce que vous désirez mais simplement.

Chaque soir, d'autres fenêtres s'allument et ce jusqu'au 23 décembre.

Le chemin de Noël terminé, les fenêtres restent allumées jusqu'au 6 janvier.

♪ L'Action des Chanteurs à l'Etoile

Les enfants, habillés en rois mages et en bergers, vous accueilleront en chantant la Bonne Nouvelle de Noël et en distribuant un message de joie aux personnes présentes.